

DEVELOPPEMENT DURABLE l'ECO Artisan :

présentation de la démarche

**Pour l'amélioration de la performance énergétique
des bâtiments existants**



LA SOLUTION CAPEB :

LES ECO ARTISANS



Une marque de la CAPEB

Une condition impérative :

**Différencier et valoriser les artisans qui seront capables
de répondre aux enjeux de la rénovation thermique**



Création d'une marque
ECO Artisan

C'est aussi une marque déposée par la CAPEB, qui sera gérée par un organisme indépendant



Une marque de la CAPEB

3

- Une démarche volontaire
- Individuelle de l'entreprise
- Ouverte à l'ensemble des entreprises
- Reposant sur 3 grands engagements



- **Engagement n°1 : une compétence en évaluation thermique globale**

Proposer systématiquement à son client et être capable de réaliser, une évaluation des performances thermiques globales de son logement.

En matière de qualité de services :

Fournir cette évaluation dans le délai convenu avec le client

Donner suite dès le premier contact



Mise à disposition par la CAPEB de formations aux économies d'énergie et identification de logiciels d'évaluation thermique



Engagement n°2 : fournir un conseil global

- Conseiller à son client des techniques cohérentes, améliorant l'efficacité thermique de son logement (isolation, menuiseries extérieures, système de chauffage et ECS, énergie, ventilation, etc.) en fonction des demandes et possibilités du client.

[Pour l'artisan, il ne s'agit pas de se substituer à un autre métier que le sien mais de fournir un conseil avisé sur des possibilités de travaux concourant à de meilleures performances énergétiques]



Engagement n°3 : réaliser des travaux et contrôler leur qualité

- Proposer des solutions adaptées et efficaces (le cas échéant des nouveaux matériaux, des énergies renouvelables...) dans son corps de métier,
- Etablir des devis avec des variantes en vue d'optimiser la performance énergétique
- Vérifier la qualité des travaux réalisés lors de la réception,
- Vérifier la satisfaction de son client en matière de qualité de services :
 1. Être clairement identifiable dans ses compétences
 2. Fournir le devis dans le délai convenu avec son client
 3. Respecter les clauses du devis et ne les modifier qu'après accord de son client





C'est faire appel à une entreprise :

- **compétente** dans une spécialité "nouvelle" : l'efficacité énergétique
- **fiable et reconnue** qui lui apporte des garanties
- **en capacité de le conseiller, en toute indépendance** pour améliorer l'efficacité énergétique de son logement





- une réponse **pertinente et durable** face à la montée de la concurrence.
- une **compétence métier renforcée**.
- une démarche **engageante** qui contribue au positionnement de l'entreprise ainsi qu'à sa **valorisation** (économique et citoyenne).
- Une opportunité à moyen terme pour travailler en réseau.





La nouvelle énergie du bâtiment



Une marque de la CAPEB

10